



Garantie des loyers impayés

Par **locat**, le **08/01/2008** à **19:57**

Bonjour,rrnJ'ai souscrit une assurance loyers impayés via le syndic de copropriétés qui gère mon appartement. rnLe locataire est entré dans le logement le 15 août 2007 et a versé son loyer uniquement pour la dernière quinzaine d'août.rnDepuis, à ce jour, cela fait cinq mois que je ne perçois pas de loyers.rnJ'ai contacté et même envoyer une lettre recommandée au Syndic. Il n'a pas répondu à mon courrier et m'a dit par téléphone que le locataire allait avoir droit à des aides (caf, locapass) et qu'en attendant il allait lui-même me faire un virement (l'équivalent d'un mois de loyer), c'était sa réponse avant les fêtes et à ce jour, je n'ai toujours rien.rnDois-je faire appel à un avocat ou un huissier et combien cela va me coûter ?rnJe vous remercie de votre aide.